

COMMISSION

MÉDICALE

Bonjour à tous,

La rentrée sportive approche et beaucoup d'entre vous se pose des questions sur les nouveaux certificats médicaux.

D'abord sachez qu'il s'agit d'une grande simplification avec :

- Pour les mineurs : questionnaire QS sport, et certificat uniquement si réponse oui à une des questions
- Pour les majeurs, jusqu'à 40 ans :
 - o Certificat médical pour la première licence
 - o Puis questionnaire QS sport, et certificat uniquement si réponse oui à une des questions
- A partir de 40 ans :
 - Certificat médical tous <u>les TROIS ans</u>, avec une suggestion d'examens à adapté aux antécédents et histoires sportives et médicales de chacun, <u>aucun examen n'est</u> <u>obligatoire</u> et surtout aucun résultat d'examen n'a à être adressé à la fédération, y compris pour les qualifiés aux championnats du monde.
 - o Puis questionnaire QS sport, et certificat uniquement si réponse oui à une des questions
- A partir de 65 ans :
 - Certificat médical tous les ans, avec une suggestion d'examens a adapté aux antécédents et histoires sportives et médicales de chacun, aucun examen n'est obligatoire et surtout aucun résultat d'examen n'a à être adressé à la fédération y compris pour les qualifiés aux championnats du monde.

Pour mémoire, seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires.

Bonnes reprises sportives

Le 02 septembre 2024

Le médecin fédéral national

Dr BOUQUET Sylvain

